

Afrikas, aus Vorderasien, aus dem eisigen Norden, soweit Vögel leben, in geradezu ungläublicher Menge aus Sibirien bis an den Stillen Ozean und — das Tollste — aus Nord- und Südamerika vorgekommen. Das Nordseemuseum birgt viele Seltenheiten. Zu den wunderbarsten davon gehören einige Alpeenvögel, die sich doch sonst äusserst selten von ihren Bergen entfernen. In der Tat sind sie und — interessant genug! — verschiedene auf dem Festland gemeine Arten (z. B. Elster, Waldkauz, Rebhuhn) hier viel seltener als z. B. der ostasiatische Spornpieper. Natürlich kommen bei der riesigen Menge von Vögeln hier auch recht oft Abnormitäten zur Beobachtung.

Durch Leuchtturm und Vogelfang bekommt man hier oft seltene Gelegenheit, sonst kaum zu erlangende Vögel lebend zu erhalten und zu beobachten. Auch die Beringung gefangener und wieder in Freiheit gesetzter Vögel zeitigt glänzende Resultate. Auf Helgoland ist es, wie der noch erlaubte Vogelfang zeigt, möglich, allerlei Vögel lebend zu erhalten, ihnen den federleichten Aluminiumring umzulegen und dann wieder die Freiheit zu geben. So besteht dort noch einer der früher häufigen „Drosselbüsche“, die mit Netzen überzogen sind, in denen man die Schnepfen und Drosseln völlig unverletzt fängt. Wer zufällig in den Besitz eines solchen markierten Vogels gelangt, braucht dann nur den Ring an die darauf angegebene Adresse zu senden. Ueberall haben sich absolute Unschädlichkeit und grosse Erfolge dieses Versuchs, der uns Heimat, Wanderstrassen und Winterquartier der Vögel enthüllt, ergeben und zwar einwandfrei. Auch die praktische Nutzenanwendung davon ist die Möglichkeit, wirksame Massregeln zum internationalen Schutz der Vogelwelt zu treffen. Naturschutz ist also nicht zuletzt der Zweck aller vernünftigen modernen ornithologischen Forschungstätigkeit.



**Réserve ornithologique de la baie d'Auvernier (Neuchâtel).<sup>1)</sup>**

Nous devons cependant noter qu'avant la correction des Eaux du Jura il était connu que le Grand harle (*Mergus merganser*, L.) nichait dans la région des trois lacs. Le capitaine AUG. VOUGA de Cortailod cite le harle bièvre comme espèce nicheuse dans l'île de Saint-Pierre, lac de Biènné, avant 1864 (voir Rameau de Sapin, 1866, n° de mai). Nous trouvons aussi dans le même périodique (R. de S. juillet 1893, p. 28) une relation de feu LOUIS FAVRE, concernant la prise de deux harles par un pêcheur de Neuchâtel, prises consécutives et dans les mêmes filets. (Ces palmipèdes avaient été placés dans l'étang aux canards du Jardin anglais). — D'après des renseignements certains le Grand harle nichait, il y a plus de 50 ans déjà, dans le bois du Devens (Saint-Aubin) et dans la forêt de la

<sup>1)</sup> Voir „O. B.“, XVI, année, fasc. 4, p. 59.

Lance, près de Concise, l'on racontait qu'un paysan avait vu dans les champs une femelle de « bec en scie » conduisant sa couvée au lac.

Il y a 65 ans environ le plumage d'hiver du grèbe huppé (*Podiceps cristatus*, L.) était recherché comme parure, une seule peau en bon état valait presque 20 frs., ces oiseaux étaient donc fréquemment pourchassés. Puis la mode vint à changer, après 1880 environ : alors chaque hiver les grèbes devinrent plus nombreux sur notre lac, les pêcheurs en retirent souvent pris à leurs hameçons à 6 ou 7 mètres de profondeur. Cette époque coïncide avec l'apparition, entre l'île de Saint-Pierre et l'île des Lapins (lac de Bienne) de grandes phragmitées qui abritèrent quelques couples de grèbes pendant la période de reproduction, cette colonie s'agrandit car l'espèce était devenue sédentaire et nicheuse. Pour le lac de Neuchâtel le grèbe n'était encore qu'un hôte d'hiver, mais peu à peu les champs de roseaux apparaissent, le grèbe huppé devient espèce nicheuse sur la rive sud du lac, ainsi que dans la baie formée par les canaux de la Thièle et de la Broye.

Pour concevoir comment le peuplement de la baie d'Auvernier, en palmipèdes et en échassiers nicheurs s'est effectué, reportons-nous à vingt ans en arrière, en suivant l'apparition successive des espèces devenant sédentaires et nicheuses dans cette région, tout en notant l'augmentation continue du nombre de leurs représentants.

**1899.** Le 30 avril 1899 nous observions, devant Chez le Bart, un couple de harles huppés (donc non loin du bois du Devens et de la forêt de la Lance), à ce moment de l'année la femelle devait avoir achevé sa ponte, nous en déduisons que nous avions un couple nicheur.

**1900.** Le garde-pêche J. prétend que le Grand harle a niché quelque part entre Chanélaz et Grandchamp, il a vu une femelle sur la Reuse suivie de quelques jeunes.

**1901.** Le 14 mai, un pêcheur de Marin retire du lac, pris à un hameçon, un harle huppé mâle.

**1902 à 1906.** Les observations ayant trait au grand harle et au grèbe huppé deviennent plus nombreuses, elles se rapportent à chaque mois de l'année. Les apparitions fréquentes du canard sauvage (*Anas boschas*, L.), soit à la fin du printemps, soit au commencement de l'été autorisent à ajouter cette troisième espèce de palmipède, comme sédentaire et nicheuse.

**1907.** Mêmes remarques qu'en 1906 pour ce qui concerne le Grand harle et le Grèbe huppé, cette dernière espèce augmente notablement en représentants sur tout le pourtour du lac. Le 17 avril, depuis le débarcadère d'Auvernier nous comptons au large 20 à 25 grands grèbes; le 6 mai, au milieu du lac nous en voyons une dizaine. Les marèches se tiennent plutôt devant le Petit Cortaillod et la Pointe de Bevaix, nous observons plusieurs mâles, le 6 mai dans la baie de Cortaillod. Les foulques macroules et les grèbes castagneux ne sont encore que des hôtes d'hiver.

**1908.** Les pêcheurs maugréent contre la présence de trop nombreux harles huppés, au large devant l'embouchure de la Reuse,

le Grand Verger et le Bied, mêmes protestations énergiques des pêcheurs de Marin tant en ce qui concerne le Grand harle que le Grèbe huppé. Le 7 juin, à 7 h. du matin, nous observons longuement un couple au vol, survolant les Isles, Chanélaz, Vaudijon, Planeuse. Le 11 juin en excursion aux Genévriers, près de Marin, nous rencontrons inopinément, dans un sentier broussailleux, une femelle de harle huppé conduisant à l'eau ses 10 juv. en duvet; le même jour, nous constatons dans la phragmitée s'étendant devant Witzwil, une trentaine de nids du grand grèbe, tous occupés. Une communication du Dr. Vouga nous avise que cette espèce a niché près de Saint-Aubin (20 juin).

Près du Creux des Grenouilles (Auvonnier), le 23 avril, nous faisons lever un couple de canards sauvages et le 27 mai le garde-pêche JACQUES nous apporte un tout jeune caneton qu'il a capturé le long de la Reuse.

A la fin d'avril il reste encore deux ou trois macroules dans la baie d'Auvonnier, y ont-elles niché? Nous n'avons pas pu nous en assurer. Mais nous notons que c'est la première fois que cette espèce prolonge aussi longtemps son séjour d'hiver en cet endroit.

Le 18 avril nous levons deux chevaliers cul-blanc (*Totanus ochropus*) à l'embouchure du Ruisseau des Allées (Colombier); puis, le 20 juillet nous observons trois de ces échassiers verminant non loin de là. Nous ne pouvons certifier que nous nous trouvions en présence d'une nouvelle espèce nicheuse pour cette partie du lac.

Il est intéressant de citer que le 13 avril on signale la présence d'un couple de cormorans (*Carbo cormoranus*, MW.) entre la Broye et la Thièle et le 16 septembre un individu est capturé sur Jolimont, près d'Erlach.

**1909.** Notes régulières concernant le Grand harle et le Grèbe huppés.

Exactement au même endroit qu'en 1908, nous levons un couple de marèches le 22 avril; puis le 24, nous observons un groupe de 4 mâles et 2 femelles près de l'embouchure de la Reuse.

Le 5 mai, un couple de foulques séjourne encore dans la baie d'Auvonnier, mais la croissance rapide des roseaux empêche la suite des observations. Le chevalier cul-blanc apparaît le 20 mars (1 exemplaire); le 23 mai, nous en comptons trois au vol. Une poule d'eau ordinaire (*Gallinula chloropus*, L.) stationne encore, le 13 avril, dans la Patinoire de Colombier. Cet oiseau n'est nullement dérangé par le va-et-vient des tramways.

**1910.** De janvier à fin avril, nous apercevons régulièrement un couple de harles huppés, soit pêchant, soit volant, il stationne de l'embouchure de la Reuse à la baie d'Auvonnier, même jusque devant la Serrière. Le 12 mars, un chasseur tue un couple de harles bièvres et blesse un second mâle. Le 5 avril, le garde-pêche J. déniche sur un vieux peuplier à 8 m. de hauteur une couvée de treize oeufs (chaque oeuf pèse en moyenne gr. 76,5), près de l'embouchure de la Reuse.

Le grèbe huppé paraît être toujours plus commun. Les marèches ont niché dans la baie du Petit-Cortailod et à la Pointe du



Grain; près Bevaix. Dès la fin de mars nous ne constatons plus la présence des foulques dans les roseaux de la baie d'Auvernier, mais cette espèce a niché dans la grande phragmitée qui s'étend sous le Château d'Estavayer. A la fin d'avril une poule d'eau ordinaire pâture dans la Patinoire de Colombier. Au printemps nous n'observons aucun chevalier cul-blanc, sauf le 28 mai, 4 individus vermineux dans la vase du Ruisseau des Allées.

**1911.** En mars un volier de 8 harles stationne près de l'embouchure de la Reuse. Le 3 avril, nous observons un couple au vol, au-dessus de la forêt de Chanélaz, près Boudry et le 25 mai, à 6 h. du matin, nous voyons une femelle au vol, passant de Colombier, sur la Mairesse, la gare C. F. F., Planeyse et prenant la direction de Chanélaz. Cette année le grèbe huppé niche dans les roseaux de la baie d'Auvernier, ses premières pontes sont enlevées et le 28 septembre nous observons, avec les jumelles, le couple nourrissant un juv. de la grosseur d'un castagneux, nous le re-voyons un peu grossi dans le Port de Serrières, le 28 décembre.

Les grèbes castagneux sont en plumage de noces (3 avril). Durant le printemps quelques marèches apparaissent dans la région de nos observations, ainsi que 2 ou 3 foulques. Un couple de poules d'eau est devenu sédentaire. Nous n'observons des chevaliers cul-blanc que le 3 novembre.

**1912.** Nous notons le 18 mai, tôt le matin, la présence d'un mâle et 3 femelles harles huppés devant la Reuse. Un couple de grands grèbes stationne en mai dans la baie d'Auvernier. A la mi-août des canards sauvages et des halbrans séjournent dans les joncs et les roseaux de la baie du Petit Cortailod. Le 6 mai, les roseaux d'Auvernier abritent encore quelques foulques et un couple de poules d'eau ordinaires. Mi-mai, 3 chevaliers cul-blanc au même endroit. Vers le 10 avril, un couple de grèbes castagneux se tient encore dans les roseaux du Creux des grenouilles (bai d'Auvernier).

(A suivre.)

Ces observations nous engagèrent à demander à notre Département de l'Industrie et de l'Agriculture la mise à ban de la baie d'Auvernier (voir „O. B.“, année X, fasc. 12, p. 267).



### Kleinere Mitteilungen. *Communications diverses.*



**Aus der neuen Jagdverordnung für den Kanton Appenzell-Innerrhoden.** Für die Erlegung schädlicher Tiere erhalten die patentierten Jäger folgende Prämien: für einen Iltis oder Marder Fr. 3.—, für einen Fischotter Fr. 30.—; für einen Steinadler Fr. 10.—; für einen Habicht Fr. 5.—; für einen Sperber Fr. 3.—; für eine Elster oder Krähe 50 Cts.

**Vögel als Insektenvertilger.** Genauere Nachrichten über die Vögel als Vertilger bestimmter Insektenarten sind nicht allzu häufig. Deshalb sei hier eine solche festgehalten. RUD. STANDFUSS berichtet von der *Eriogaster arbusculae*, Freyer, eines in unserem Alpengebiet vorkommenden Falters (Spinner) in „Mitteil. der Entomologia Zürich und Umgebung“, No. 1/1915, folgendes:

„Von den Vögeln verfolgen, zumal die Tannenmeise, *Parus ater* L. und ein kräftiger, der Sumpfmehleise verwandter Typus, *Parus montanus* BALDENSTEIN, die